

jamais ces mémorables paroles de Léon XIII : *Telle est, en effet, la grandeur de Marie, si puissante est la faveur dont elle jouit auprès de Dieu, que ne pas recourir à elle dans ses besoins, ce serait vouloir, sans ailes, s'élever dans les airs.*

Antonio HUOT, ptre.

LITURGIE ET DISCIPLINE

ORNEMENTATION DES CHASUBLES

Q.— Est-il permis d'apposer au dos d'une chasuble à la jonction des bras de la croix, une image de la Vierge portant l'Enfant-Jésus, image peinte ou brodée ?

R.— Cette partie de la chasuble plus précieuse et plus ornée qui a la forme d'une croix sur la partie postérieure des chasubles françaises, s'appelle l'orfroï. Les décrets sont muets au sujet de l'ornementation de l'orfroï ; mais l'archéologie chrétienne offre dès les premiers siècles qui suivirent les persécutions, des exemples de chasubles avec image de Notre-Seigneur en croix, de la sainte Vierge, des saints et même d'animaux symboliques (*L'Ami du Clergé*, 1902, page 496).—“ Les orfrois, dit dom A. Gréa (*La sainte Liturgie*, page 861), furent parfois d'une très grande richesse ; on y brodait, sur des fonds d'or, des sujets délicats, des figures entières, les scènes des mystères ou des vies des saints.” Non seulement on mettait des images des Saints sur les chasubles, mais les nobles y faisaient broder leurs armoiries (Barbier de Montault, *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises*, Vol. II, page 343). Nous en avons un bel exemple à Québec, dans les précieuses chasubles données par Louis XIV au chapitre de Québec, et dont on se sert encore, à la Basilique, dans certaines solennités. Ces ornements portent brodées sur l'orfroï les armoiries des Bourbons.
